



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires constitutionnelles

2010/2099(INI)

7.9.2010

AVIS

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

contenant des recommandations à la Commission sur l'amélioration du cadre de la stabilité et de la gouvernance économiques de l'Union, en particulier dans la zone euro
(2010/2099(INI))

Rapporteur pour avis: Ramón Jáuregui Atondo

(Initiative – article 42 du règlement)

PA_NonLeg_art42

SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond:

– à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. **considérant J bis (nouveau)**

considérant que les institutions doivent se préparer à une éventuelle nécessité de réviser les traités,

2. **considérant J ter (nouveau)**

considérant que l'article 48 du traité UE accorde au Parlement européen le pouvoir de soumettre des projets tendant à la révision des traités,

3. **paragraphe 2 bis (nouveau)**

demande à la Commission d'entamer, au delà des mesures qui peuvent et doivent être prises rapidement dans le cadre des traités existants, une réflexion sur les développements institutionnels pouvant s'avérer nécessaires à la mise en place d'une gouvernance économique cohérente et efficace,

4. **paragraphe 3 bis (nouveau)**

demande à sa commission compétente de faire rapport sur les aspects constitutionnels liés à la mise en place d'une gouvernance économique indispensable au bon fonctionnement et à la viabilité de l'Union monétaire, en tenant pleinement compte des décisions qui seront prises à la suite des travaux de la task force du Conseil européen sur la gouvernance économique,

– à incorporer dans l'annexe à sa proposition de résolution la recommandation suivante:

Recommandation 8 bis (nouveau): Réfléchir aux développements institutionnels nécessaires à une gouvernance économique cohérente et efficace

Parallèlement aux mesures qui peuvent et doivent être prises le plus rapidement possible dans le cadre institutionnel existant, amorcer une réflexion afin d'identifier les limites de ce cadre et de dégager des pistes pour une réforme des traités permettant la mise en place des mécanismes et structures indispensables à une gouvernance économique cohérente et efficace, ainsi qu'une réelle convergence macroéconomique entre les États membres de la zone euro et de l'UE en général.

Recommandation 8 ter (nouveau): Réfléchir à une nouvelle pratique interparlementaire pour une gouvernance économique cohérente et efficace

Il convient d'assurer une meilleure coordination des travaux du Parlement européen, dont les pouvoirs budgétaires ont été accrus, avec ceux des parlements nationaux.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	6.9.2010
Résultat du vote final	+: 20 -: 1 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Carlo Casini, Andrew Duff, Matthias Groote, Roberto Gualtieri, Zita Gurmai, Gerald Häfner, Stanimir Ilchev, Ramón Jáuregui Atondo, Constance Le Grip, David Martin, Paulo Rangel, Algirdas Saudargas, György Schöpflin, József Szájer, Søren Bo Søndergaard, Indrek Tarand, Rafał Trzaskowski, Guy Verhofstadt
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Enrique Guerrero Salom, Íñigo Méndez de Vigo, Vital Moreira, Helmut Scholz